



# A propos de notre association

Le Groupe suisse de criminologie (GSC) a 30 ans – Brève rétrospective [1]

Il y a bien trente ans, les fondateurs de l'actuel Groupe suisse de criminologie définirent l'objet d'étude en ces termes: « *D'après une conception restrictive, la criminologie se limite à l'étude empirique du crime et de la personnalité de l'auteur. Sont caractéristiques de cette position, les présentations descriptives de la criminalité globale ou des délits particuliers ainsi que les études scientifiques de cas concrets ou longitudinales de cohortes. Grâce à des concepts psychologiques, psychopathologiques, psychanalytiques et éclectiques, des parcours de vie de délinquants sont retracés et des situations de conflit décrites. Mais, dans sa conception plus large, la criminologie comprend aussi la connaissance scientifique relative aux changements du concept de crime (criminalisation) et à la lutte contre ce dernier, au contrôle des autres comportements socialement déviants ainsi qu'à l'étude des mécanismes de réaction policière et judiciaire. L'objet criminologique embrasse enfin les travaux préparatoires et l'édification des lois, la violation de celles-ci et la réaction à ces violations* »[2].

Le GSC a comme objectif actuel d'amener des scientifiques, des spécialistes et praticiens à discuter régulièrement entre eux de thèmes d'actualité. Le concept de criminologie est donc compris ici dans un sens large et interdisciplinaire. Ceci découle de la reconnaissance que la science, la recherche et la pratique ne peuvent se développer sans stimulation réciproque [3]. Comme auparavant, le GSC veut s'occuper des questions de la criminologie dans un sens large, des comportements déviants et des formes possibles de réaction qu'ils suscitent. La représentation large de l'objet d'étude a ainsi fait ses preuves et est une marque distinctive importante des activités du GSC, dont la promotion de la criminologie est le but, en particulier par l'organisation de congrès, l'édition de la série de publications «Criminologie» ainsi que celle d'une revue. Le GSC veut être ainsi un forum de communication entre la science et la pratique, dans le cadre duquel une attention particulière est portée à la prévention de la criminalité et à l'exécution des sanctions [4].

« *Le groupe de travail fut fondé à la fin de l'année 1972 avec un directeur, mais sans membre et sans argent* » [5]. L'idée de faire connaître la criminologie dans l'enseignement, la recherche et la pratique en Suisse ainsi que de créer une plateforme pour l'échange d'informations vint du président fondateur, le Dr. Walter T. Haesler. Lors d'une réunion du Comité national suisse pour la santé mentale en automne 1972, celui-ci proposa de fonder un groupe de travail de criminologie complémentaire à d'autres, comme par exemple celui sur la prophylaxie du suicide, afin d'être compétent notamment en matière de prévention de la criminalité. Le Comité national était une commission de la Société suisse de psychiatrie et avait pour but d'être actif dans le domaine de la protection de la santé psychique, notamment en matière de prévention, de détection précoce et de réintégration des malades psychiques. La proposition suscita un vif intérêt, en particulier parce que le futur groupe de travail de criminologie voulait se consacrer également à la prophylaxie, objectif fondamental du Comité national. C'est le 7 décembre 1972 qu'eut lieu la première réunion du nouveau groupe de travail. L'un des buts de départ, à côté de celui de la diffusion de la criminologie, était de mener des études pratiques en matière de prévention du crime et de poursuivre la recherche. Jusqu'à ce jour, ce désir ne put malheureusement pas se réaliser, car cela dépasse encore les possibilités financières et les

ressources humaines de l'association. L'année 1973 servit à la mise sur pied du groupe de travail et à la préparation du premier congrès. Celui-ci s'est tenu en 1974 à Olten sur le thème : 'Délinquance juvénile et école ' (sic!) [6]. Au cours de la même année, le groupe de travail organisa à l'Institut Duttweiler à Rüslikon une conférence internationale consacrée aux ' *Nouvelles perspectives en criminologie* ' [7]. Cette conférence connut un grand succès et fit connaître d'un seul coup le groupe de travail au sein des cercles spécialisés. Comme le dit l'adage selon lequel nul n'est prophète en son propre pays, l'écho fut d'ailleurs sensiblement plus grand à l'étranger qu'en Suisse. Depuis plus de vingt ans, le congrès du GSC a maintenant lieu au début du mois de mars à Interlaken, en guise de remerciement au canton de Berne pour sa constante contribution au soutien de cette manifestation. Les exposés font l'objet d'une traduction simultanée (allemand – français et inversement). Le congrès anniversaire de mars 2004 a constitué la 32<sup>ème</sup> réunion criminologique interdisciplinaire organisée par le GSC. Nos membres et amis connaissent et apprécient le fameux ' *Esprit d'Interlaken* ' qui marque ces réunions.

Très vite fut exprimé le souhait de disposer d'un organe de publication afin de rendre possible l'échange de réflexions sur des questionnements entre théorie et pratique criminologiques, aux plans national et international. C'est en 1975 que le groupe de travail édita le premier numéro du Bulletin de criminologie: il fut tapé à la machine et imprimé à l'établissement pénitentiaire de Regensdorf. Le premier numéro se composa de 33 pages, en format A4 et, déjà à l'époque, avec une couverture orange. En 1981, le Dr. Haesler put transmettre la rédaction du Bulletin aux Prof. Franz Riklin et Jörg Schuh de l'Université de Fribourg, après que le Prof. Christian Nils Robert de l'Université de Genève s'en fut chargé. Le Bulletin fut édité par les deux professeurs fribourgeois jusqu'en 1990. Puis la responsabilité passa au Prof. Martin Killias qui se chargea du Bulletin jusqu'en automne 2002 en collaboration avec l'Institut de criminologie de l'Université de Lausanne [8]. En 1990 eut lieu une première réorganisation de la revue. Des statuts de rédaction furent ainsi créés, selon lesquels c'était à un comité de rédaction composé de trois membres de porter la responsabilité rédactionnelle du Bulletin. Dès cette période, chaque article fut soumis anonymement à l'évaluation de deux lecteurs ou lectrices et c'est uniquement à la suite d'une évaluation positive et concordante que la publication dans la revue put avoir lieu. Ces mesures et le travail de l'équipe du Prof. Killias apportèrent une professionnalisation et une amélioration qualitative du contenu du Bulletin. Après 12 ans de direction du comité de rédaction, Martin Killias souhaita passer le relais. Suite à des travaux préparatoires intensifs, le comité du GSC décida en 2002 de créer la Revue suisse de criminologie et d'en confier la publication à une maison d'édition spécialisée. C'est en septembre 2002 qu'en collaboration avec les éditions Stämpfli SA à Berne, le premier numéro de la Revue Suisse de Criminologie (RSC) nouvellement conçue succéda au Bulletin de Criminologie. Pour les publications d'articles scientifiques dans la rubrique 'Recherche', le double lectorat anonyme a été maintenu. Pour les rubriques Forum et Pratique, c'est la rédaction en chef, qui porte la responsabilité rédactionnelle de la RSC, qui prend la décision finale d'une publication. Cette responsabilité incombe dorénavant au Dr. Benjamin F. Brägger et aux deux professeurs de droit pénal et de criminologie Marcel A. Niggli et Nicolas Queloz de l'Université de Fribourg. La RSC est également désormais ouverte à une collaboration avec des organisations partenaires. Celles-ci doivent en particulier apporter la perspective de la pratique, notamment dans les domaines de la privation de liberté, de la police, du personnel de probation et de l'administration [9]. Jusqu'ici, quatre organisations partenaires participent déjà à cette collaboration: l'Association suisse de probation (ASP), le Centre suisse de prévention de la criminalité (CSPC), la Société suisse de psychologie légale (SSPL) et l'Institut suisse de police (ISP). La RSC paraît deux fois par an: cette périodicité pourrait être augmentée selon les besoins. L'abonnement est compris dans la cotisation de membre de l'association.

En 1978, le groupe de travail se constitua en une association indépendante. Elle resta cependant un sous-groupe du Comité national suisse pour la santé mentale jusqu'à ce que celui-ci soit dissout et que le Groupe suisse de criminologie obtienne son indépendance complète.

Père fondateur, moteur et président pendant 13 ans du GSC, le Dr. Walter T. Haesler en est aujourd'hui membre d'honneur. Après lui, ce fut le Prof. Jörg Schuh, juriste et criminologue, qui reprit la présidence de l'association. Il décéda malheureusement le 26 février 1991 alors qu'il était en fonction, à l'âge de 47 ans. Le comité du GSC écrivit: « *Avec Monsieur le Professeur Schuh, la criminologie perd une personnalité de grande compétence et de grand rayonnement humain et le Groupe suisse de criminologie un président de renommée internationale qui s'est acquis des*

*mérites durables* » [10]. Le GSC en éprouva un grand choc. L'ancien actuaire et questeur, le Dr. Wilhelm P. Weller, reprit la présidence avec la volonté de professionnaliser les structures de l'association et de répartir les tâches entre plusieurs personnes. Il fit aussi connaître son intention de transmettre la présidence après une phase de stabilisation de l'association. Dans ses fonctions, Willy Weller réussit à créer cette délégation de compétences et à lier activement tous les membres du comité aux tâches de l'association. En remerciement pour son intense engagement depuis la création du GSC, il fut nommé membre d'honneur après son retrait de la présidence le 6 mars 1996. On confia alors le 'sceptre présidentiel' à Monsieur le juge fédéral Hans Wiprächtiger. Celui-ci, par son tempérament ouvert, communicatif, spontané et très humain, s'est chargé d'assurer auprès de larges cercles en Suisse et à l'étranger que le congrès d'Interlaken soit un événement à ne pas manquer dans le champ de la criminologie. On peut notamment qualifier d'épiques ses discours lors des banquets de nos congrès! Après sept années de présidence, Johnny Wiprächtiger a souhaité que le destin de l'association soit guidé par des forces plus jeunes. C'est le 5 mars 2003 que le Prof. Nicolas Queloz (Université de Fribourg) a été élu comme nouveau président. Depuis plus de 30 ans d'histoire du GSC, c'est le premier président de langue française.

Mais pourquoi le Groupe suisse de criminologie fête-t-il son trentième anniversaire justement en 2004? Il a été créé fin 1972 comme groupe de travail sans forme particulière, groupe qui s'est constitué en association en 1978. Le Bulletin de Criminologie a été édité depuis 1975. Le jubilé du 3 au 5 mars 2004 a été le 32<sup>ème</sup> congrès organisé par le GSC. Tous ces chiffres ne donnent décidément pas le chiffre rond de 30... C'est cependant en 1974 que le Groupe de travail de criminologie organisa un congrès pour la première fois. Le comité a ainsi choisi cette date afin de marquer la durée et la continuité des activités de notre groupe, en particulier par l'organisation de son congrès chaque printemps et la publication des contributions dans un recueil automnal. La création spontanée et informelle ainsi que le développement constant et novateur de notre association furent les caractères saillants de son histoire: ils constituent aujourd'hui encore un modèle et une stimulation pour notre groupe de travail. Nous souhaitons donc que le GSC ait encore une longue vie toujours féconde en faveur de la criminologie en Suisse et à l'étranger. *Vivat, crescat, floreat!*

## **Benjamin F. Brägger**

*Président d'honneur*

[1] Cette contribution, publiée dans la Revue suisse de criminologie n° 1, 2004, se base d'abord sur le volumineux matériel d'archive de l'époque de la fondation du groupe de travail, qui a été mis à notre disposition par le président fondateur, le Dr. phil. Walter T. Haesler, que nous remercions, ainsi que sur des discussions complémentaires que nous avons menées avec le Dr. iur. Wilhelm P. Weller, ancien président du GSC et le Prof. Martin Killias, longtemps membre du comité et rédacteur en chef du Bulletin de Criminologie.

[2] Fascicule d'information non daté du Comité Suisse pour la Santé Mentale sur les objectifs et tâches du Groupe suisse de criminologie.

[3] Prospectus de présentation du GSC, publié en mars 2003.

[4] Voir à ce sujet l'art. 2 al. 1 des statuts du GSC du 26 août 1978.

[5] Bulletin de Criminologie n° 1, 1975, p. 31.

[6] *Tempora mutantur, nos mutamur in illis* et ainsi les problèmes et questionnements restent les mêmes.

[7] Les exposés furent rassemblés et publiés dans un volume commun : Schweizerisches Nationalkomitee für Geistige Gesundheit, Arbeitsgruppe für Kriminologie (Hrsg.), *Neue Perspektiven in der Kriminologie*, Zürich 1975.

[8] Dans ce numéro, les lecteurs et lectrices trouveront un répertoire du Bulletin de criminologie de 1975 à 2001, classé aussi bien par auteurs que par mots clés. Ainsi, les personnes intéressées auront un meilleur accès aux contributions publiées pendant 27 ans dans le Bulletin. Nous remercions Monsieur Raphaël Brossard, collaborateur scientifique à la Chaire de droit pénal et de criminologie de l'Université de Fribourg, pour le magnifique travail accompli.

[9] Voir à ce propos les Statuts de rédaction de la RSC du 7 mars 2002.

[10] Lors de ses études à l'Université de Fribourg de 1988 à 1992, l'auteur du présent éditorial a pu fréquenter différents cours du Prof. Schuh, notamment la criminologie. Par cette expérience, il peut se joindre entièrement aux propos du comité de l'époque.